SOUS DOSSIER 5 :
PRÉSENTATION DE L'ACCÈS À « ANCONE 3 »

Table des matières :

Sous dossier 5 :
PRESENTATION DE L'ACCES A « ANCONE 3 »

5.1 – Présentation de l'accès…… **67**

5.2 – Contexte environnemental…… **68**

5.3 – Emprise foncière…… **69**

5.4 – Justification du tracé…… **71**

5.1 PRÉSENTATION DE L'ACCÈS

L'accès à « Ancone 3 » est situé au lieu dit « Orcino » route communale de Pevani, coordonnées GPS 1175555.2969 N, 6121626.3048 E. Sa longueur totale s'élève à 44 mètres linéaires entre la voie publique et le rivage **(cf figure n°24).**

Il est constitué d'un cheminement existant à usage collectif. Il commence en bordure de la route communale dite route de Pevani, 430 mètres après la plage de « La Liscia ». Il est partiellement aménagé (présence de marches en béton) pour permettre de cheminer plus aisément et d'arriver au rivage de la mer.

Coordonnées GPS de la fin de l'accès : 1175538.2401 N, 6121666.6665 E

5.2 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le tracé envisagé de la servitude de passage des piétons transversale au rivage, de « Ancone 3 » sur le territoire de la commune de CALCATOGGIO n'est situé dans aucune zone écologique sensible.

Interrogé, le service de la Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité (MPNB) de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Corse-du-Sud, nous fait savoir que le site, artificialisé, ne présente aucun enjeu en matière de biodiversité.

Avis environnemental de la Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité (MPNB) sur l'accès à « Ancone 3 » :

Nous n'avons pas de remarques particulières pour ces projets d'accès déjà existants et régulièrement utilisés.

5.3 EMPRISE FONCIÈRE

La parcelle D 1002 est concernée par le projet de cette servitude de passage des piétons transversale au rivage « Ancone 3 » **(cf figure n°24)**.
Il s'agit d'un accès existant, à usage collectif, libre d'accès qui permet de rejoindre le rivage de la mer depuis la voirie publique.

Cette parcelle est la propriété de :

La Commune de CALCATOGGIO (SIREN 212 000 483)
Place du Docteur VERSINI, 20111 CALCATOGGIO
Parcelle acquise en vertu de la délibération 36/2015 du Conseil Municipal du 31/10/2015

Ces informations ont été recueillies auprès des services de la publicité foncière et de l'enregistrement et de la direction générale des finances publiques (données 2023).

La surface du projet de servitude sur les parcelles privées ci-dessus est d'environ 88 mètres carrés, sa longueur totale est de 44 mètres linéaires.

Figure n°24

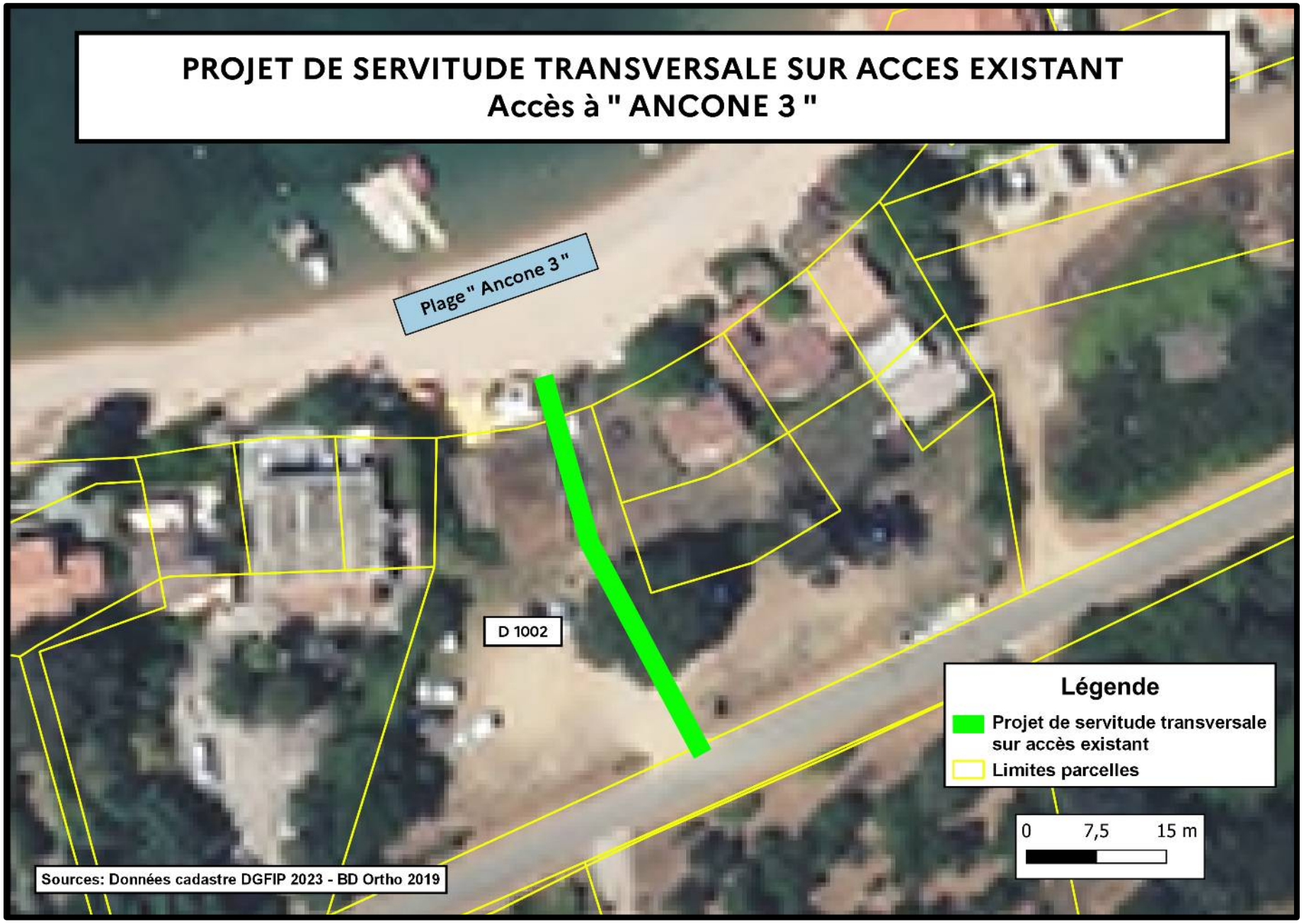
PROJET DE SERVITUDE TRANSVERSALE SUR ACCES EXISTANT
Accès à " ANCONE 3 "
Plage " Ancone 3 "
D 1002
Légende
Projet de servitude transversale sur accès existant
Limites parcelles
0
7,5
15 m
Sources: Données cadastre DGFIP 2023 - BD Ortho 2019

5.4 JUSTIFICATION DU TRACÉ

L'article L121-34 du code de l'urbanisme qui fixe les conditions de création de la servitude transversale prévoit que cette dernière peut être instituée « sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants, à l'exception de ceux réservés à un usage professionnel ».

Il précise que : « cette servitude a pour but de relier la voirie publique au rivage de la mer ou aux sentiers d'accès immédiat à celui-ci, en l'absence d'accès public situé à moins de cinq cents mètres et permettant l'accès au rivage ».

Le constat réalisé par deux agents commissionnés et assermentés de la direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC), atteste de l'existence d'un chemin piétonnier, libre d'accès, entre la route de Pevani et le rivage de la mer. Il donne accès à une plage.

Les coordonnées GPS du départ de la servitude de passage des piétons : 1175555.2969 N,6121626.3048 E
Les coordonnées GPS de la fin de la servitude de passage des piétons : 1175538.2401 N, 6121666.6665 E

L'accès est facilement praticable. Il prend effet en bordure de la route de Pevani, 430 mètres après la plage de « La Liscia » **(cf figure n°25)**. Le début de l'accès se trouve sur un parking en terre donnant accès à des escaliers en béton **(cf figures n°26 et 27)** permettant de rejoindre facilement le rivage et la plage **(cf figure n°28) .** Ces escaliers permettent également de rejoindre la zone de mouillage et d'équipements légers de Calcatoggio. La largeur de cet accès est de 2 mètres.

Le tracé répond aux critères indiqués à l'article L121-34 du code de l'urbanisme.

Figure n°25 : Vue du début de l'accès à « Ancone 3 » depuis la route de Pevani.

Figure n°26 : Vue des marches en béton permettant de rejoindre aisément le littoral.

Figure n°27 : Vue inverse des marches en béton permettant l'accès au rivage.

Figure n°28 : Vue de l'accès à la plage « Ancone 3 ».

Même si dans un rayon de cinq cents mètres il existe d'autres chemins d'accès au littoral **(cf figure n°29)**, l'accès à « Ancone 3 » est le seul desservant cette plage totalement enclavée par des parois rocheuses **(cf figure n° 30).** Cet accès, d'une longueur totale de 44 mètres linéaires, est aujourd'hui le seul moyen de pouvoir rejoindre cette partie isolée du littoral. Les projets de servitudes « Ancone 1 et 2 » ne permettent pas de désenclaver cette crique, qui est uniquement accessible par l'accès « Ancone 3 »

Figure n° 29

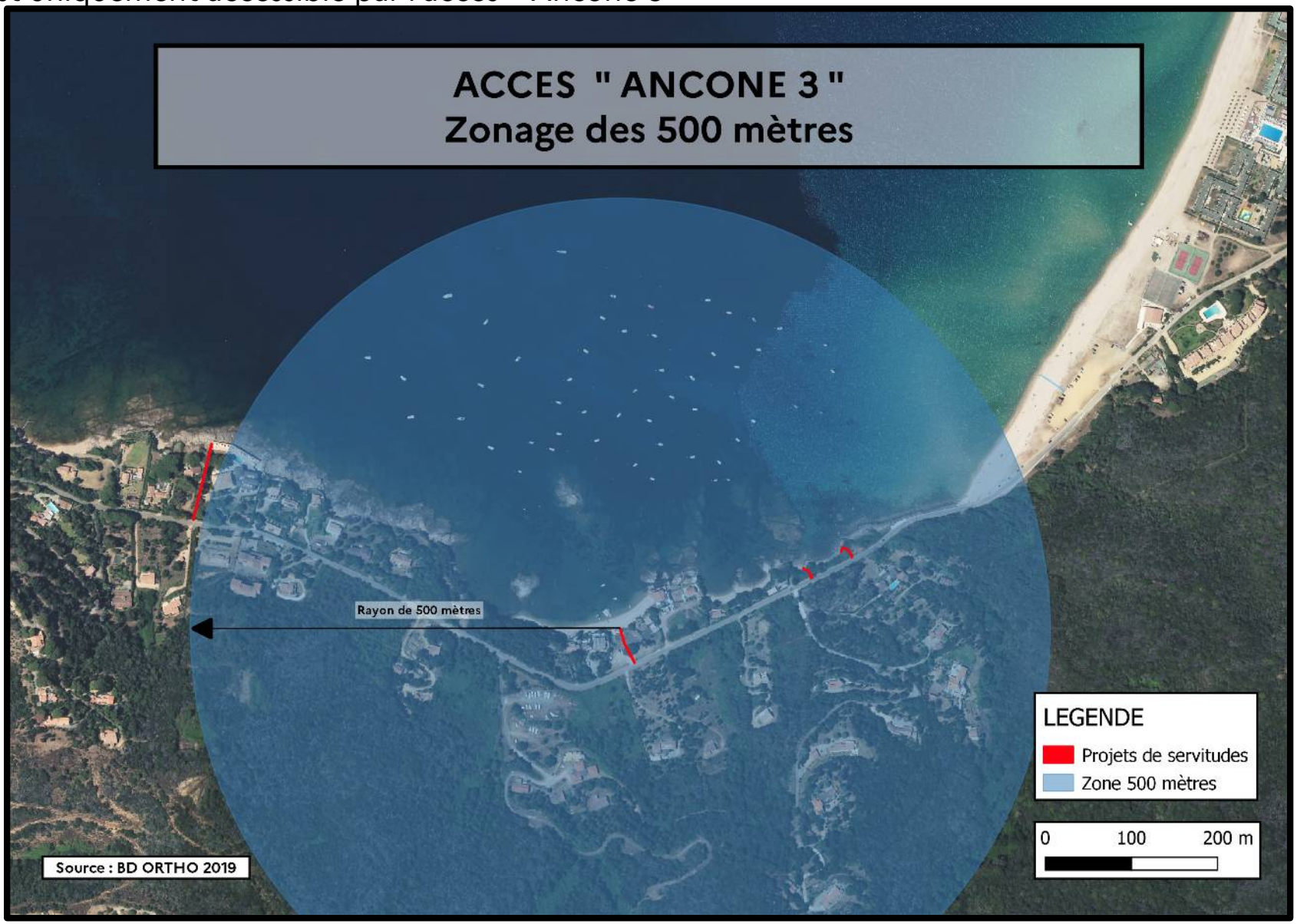

Figure n°30 (Image source ouverte : google earth) : Vue de la crique « Ancone 3 » totalement enclavée, notamment par la présence d'une construction.